

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 24-346-1925 portant fixation de la composition du conseil de curatelle pour l'année judiciaire 1925-1926.

n° 24-346-1925

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 septembre 1925

Numéro JO  
n° 346 du 30/09/1925

Date du numéro  
30 septembre 1925

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 18H, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'article 44 du décret du 27 janvier 1855, sur l'administration des successions et biens vacants, ainsi que les décrets des 5 mai et 10 novembre 1929

**Vu** la décision de cg jour, désignant M. Dane , licencié en droit, adjoint des services civils, pour représenter l'administration locale au sein du conseil de curatelle pendant l'année judiciaire 1925-1926,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

Le Conseil de curatelle, pour l'année judiciaire 1925-1926 est composé ainsi qu'il suit : Président : le procureur de la République, chef du service judiciaire: Membres : MM, Lucciardi, trésorier payeur; Daney, représentant du gouvernement local, Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC